



## INDEX DE L'ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 2025

Dans un environnement traditionnellement masculin, nous souhaitons faire de la mixité un axe stratégique de notre politique RH. Nous la considérons comme un levier de performance et d'attractivité. Conformément à la loi du 5 septembre 2018, nous avons calculé notre « index égalité Femmes-Hommes », qui permet aux entreprises de mesurer leur situation selon 4 indicateurs :

- 1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes à poste et âge équivalents ;
- 2. Écart de répartition des augmentations individuelles femmes/hommes ;
- 3. Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 4. Répartition sexuée des 10 plus hautes rémunérations.

Voici les résultats obtenus pour la période de référence :

Indicateur 1	Incalculable
Indicateur 2	35/35
Indicateur 3	15/15
Indicateur 4	0/10
Note totale	Incalculable

Ce calcul d'index est dit Incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75. En effet, l'indicateur 1 comporte une trop faible représentativité dans certaines catégories et tranches d'âge.